

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |                            |   |                                     |
|--|----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>GARDERIE DES PETITS LUTINS INC.   | Numéro de permis<br>909002 | Date d'inspection<br>Le 07 octobre 2021             |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Halte des Grands lutins  |                            | Numéro de téléphone<br>(506) 480-0426               |                                     |
| Adresse<br>Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6   |                            |   |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Rachelle Roy Arseneau   |                            | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives   | Règlement                  | Date limite pour être conforme                      | Date d'attestation de la conformité |
| 31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.              | 31(3)                      | 14 oct. 2021  |                                     |
| Commentaires :   |                            |   |                                     |
| 33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. | 33(2)                      | 14 oct. 2021  |                                     |
| Commentaires :   |                            |   |                                     |

|   |
|---|
| <p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance.<br/>-Le ratio est respecté lors de la visite.<br/>-Vérification du parc extérieur. Une structure de jeu doit être réparé, une barrière doit être changé puisque celle-ci est endommagée. La surface de protection autour des structures de jeux à besoin d'être raclée pour atteindre la profondeur demandée dans le manuel du fabricant. L'espace entourant les structures de jeux doit respecter la réglementation du manuel du fabricant, certaine structure devront être déplacée.<br/>-Je recommande que l'éducatrice porte une veste de sécurité lorsqu'elle va chercher les enfants à l'arrêt d'autobus.<br/>-L'orientation des enfants est faite de façon respectueuse et positive.<br/>-Lors de ma visite les enfants jouent dehors, ils ont lavé leurs mains et mangé leurs collation à l'extérieur.</p> |
|---|

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 octobre 2021

Date

original signé par  
Yvonne Pelletier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 octobre 2021

Date